

# Appels d'offres

nice-matin

Vendredi 24 novembre 2023

29

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,83 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

## AVIS D'APPELS



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

### AOT

Identification de la collectivité : Conseil départemental des Alpes-Maritimes  
Identification de l'autorité portuaire : M. le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

Nom et adresse officiels de l'autorité portuaire : M. le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, CADAM, 147, boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice Cedex 3.

Objet : Le Département des Alpes-Maritimes lance un appel à propositions en vue d'attribuer une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour l'occupation d'un atelier dénommé « Local 5 » de 36m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée et une mezzanine de 28m<sup>2</sup> dans le bâtiment A sur le port départemental de Villefranche-Darse. Toute activité tertiaire, commerciale ou artisanale en lien avec le nautisme et le domaine maritime est autorisée dans ce local.

Lieu d'exécution : Port de Villefranche-Darse, Alpes-Maritimes.

Visite des lieux : x oui non

La visite des lieux est obligatoire. Elle sera réalisée en présence d'un agent représentant l'autorité portuaire de la capitainerie du port de Villefranche-Darse (1, chemin du Lazaret - 04.89.04.53.70)

Forme de l'AOT : La présente autorisation est personnelle, précaire et révoquable. Une AOT étant accordée intuitu personae, l'occupant précaire ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

Obligations pour candidat : Fournir le dossier complet ainsi que les pièces requises dans les délais impartis précisés dans la procédure de sélection des occupants et être à jour de ses paiements à la Régie des ports.

Durée de l'AOT : Cet appel à propositions a pour objet exclusif la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public départemental pour l'exercice d'une activité quotidienne à compter de la signature de l'AOT et jusqu'au 31/12/2026.

Redevance : La redevance annuelle comprend une partie fixe et une partie variable en application du Code général de la propriété des personnes publiques (article L. 2125-1).

Le montant de la partie fixe révisable chaque année en fonction des évolutions tarifaires du barème public des redevances du port départemental de la Darse.

La part fixe de la redevance (selon tarifs 2023) s'élève à un montant total de 6 497,28€ TTC/an.

La part variable sera proposée par le candidat selon les modalités précisées dans le dossier de consultation.

Remise et contenu du dossier remis aux candidats

Le dossier, remis gratuitement, comprend les documents suivants :

- Le règlement de sélection des occupants et ses annexes (dont dossier à compléter par les candidats).

Le dossier peut être récupéré à l'adresse suivante sur simple demande par voie électronique à l'adresse : portvillefranchedarse@departement06.fr

Où sur le site internet des ports départementaux : ports-villefranche.departement06.fr

Date limite de remise des propositions :

Le dossier complet devra parvenir avant le 08/12/2023 à 12 heures.

Modalités de remise des dossiers :

Le dossier constitué devra être envoyé par courrier, en veillant à recevoir en retour l'accusé de réception ou bien être déposé directement à l'adresse suivante :

Régie des ports départementaux de Villefranche-sur-Mer  
Port de Villefranche Darse - Capitainerie  
1 Chemin du Lazaret  
06230 Villefranche-sur-Mer  
Téléphone : 04.89.04.53.70

Où par voie électronique à l'adresse suivante : portvillefranchedarse@departement06.fr

Demandes de renseignements complémentaires :

Les demandes devront parvenir au plus tard dix jours avant la date limite de remise des propositions par écrit à l'adresse suivante :

Adresse électronique : portvillefranchedarse@departement06.fr



Commune de La Trinité (06)

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Cession d'un ténement foncier (hors champ d'application du code de la commande publique du 01/04/2019)

Identification du propriétaire :  
Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Immeuble Le Noailles  
62/64, La Canebière  
CS10474  
13001 MARSEILLE  
Tél : 04.96.11.70.00

Objet de la présente consultation :

Cession d'un ténement foncier pour la réalisation de logements en mixité sociale et un reposer sur la commune de La Trinité (06).

L'EPF souhaite céder un ténement foncier, représentant environ 1 848 m<sup>2</sup>.

Le prix prévisionnel de vente du foncier est stipulé dans le règlement de la consultation en phase 1 et sera mis à jour dans le règlement en phase 2.

Lieu de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'EPF : <https://consultation.epfprovencealpescotedazur.fr>

Rubrique « Appel à projets ».

En cas de dysfonctionnement lié au téléchargement complet du dossier, veuillez contacter la personne suivante :

Mme Pauline LONGUEVILLE :  
p.longueville@epfprovencealpescotedazur.fr ou 04.88.00.40.94

Date limite de remise des candidatures :

Le vendredi 09 février 2024 à 12 h 00

Lieu de remise des candidatures :

EPF Provence - Alpes-Côte d'Azur  
Immeuble Le Noailles - 2<sup>ème</sup> étage  
CS10474 - 62/64 La Canebière  
13001 Marseille

La remise des candidatures et des offres sera réalisée uniquement sur support papier (et copie sur support informatique).

La transmission par voie électronique ou par fax ne sera pas acceptée.



## APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code rural et de la pêche maritime

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. XA 06 23 0258 01 (CR) Libre  
Fontan : 1 ha 35 a 38 ca : - 'Acqua fredda': B- 49(D)- 51(D) - 'Monti': Q- 119 - 'Prai': Q- 56  
Urbanisme : R.N.U  
Ref. AS 06 23 0256 01 (LR) Libre (Avec bâtiment)  
Pierles : 2 ha 92 a 34 ca : - 'Escouliera': A- 314 - 'La colette': A- 324- 328 - 'La rousse': A54  
- 'Les blanches': A- 32 - 'Raynier': A- 431- 444- 451- 457 - 'Rubis': A- 167- 195- 196- 201- 202- 203- 219- 225 - 'Vigne rousse': A- 508- 518  
Urbanisme : R.N.U  
Ref. XA 06 23 0000 01 (LR) Libre  
Rigaud : 7 ha 84 a 15 ca : - 'Collet du caire ouest': F- 377 Urbanisme : Carte communale - non constructible  
Ref. XA 06 23 0257 01 (CR) Libre  
Seorge : 6 ha 89 a 58 ca : - 'Beula': I- 435 - 'Bonde de gaba': P- 16 - 'Bonde de mairissetta': I- 125 - 'Cafegug': I- 482 - 'Cian de monion': O- 729 - 'Gua': I- 450 - 'Merimo': J- 437- 438- 470- 473- 481- 486 - 'Poggi sovran': I14- 16 : - 'Rou supérieur': O- 359 - 'Sous la comagne': H- 379  
Urbanisme : R.N.U

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) au plus tard le 10/12/2023 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nice Leader - Immeuble Appolo, bât A - 5<sup>e</sup> étage  
64 - 68, avenue Valéry Giscard d'Estaing, CS 93254 06205 Nice Cedex 3 (Tél : 04.88.78.00.06).  
Posté à Nice, le 21 novembre 2023

## Légales

### DIVERS

Maitre Alexandre SANTONI

Notaire

Bancarello, route de Sartène, 20169 Bonifacio  
Alexandre.santoni@notaires.fr

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 septembre 2012, M<sup>me</sup> Christine Marie Joséphine GRISCELLI, en son vivant retraitée, veuve de M. Antoine Félix CASANOVA, demeurant au Cannet (06110), résidence Dolce Farmiente, 29, avenue Dolce Farmiente.  
Née à Bonifacio (20169), le 25 juin 1935. Décédée au Cannet (06110) (France), le 13 mai 2022.  
A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bernadette ROUMIEU, notaire au sein de la société civile professionnelle « Stéphane VOULLON, Marie-Louise GANTELME-TRASTOUR, Cyril CIPOLINI, Jean-Louis BOUYSSOU, Pierre RICCI » titulaire d'un office notarial à Cannes (Alpes-Maritimes), 25, rue des Serbes, le 6 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bonifacio (20169), Bancarello, route de Sartène, référence CRPNC : 20016, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Nice de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## AVIS ADMINISTRATIFS

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Communes de Carros du Broc

### AVIS

Prescription de la modification n°3 du Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) prévisibles d'inondation de la basse vallée du Var (secteur Z.I. Carros - Le Broc) sur les communes de Carros et du Broc

La modification n°3 du Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations de la basse vallée du Var (secteur Z.I. Carros - Le Broc) sur les communes de Carros et du Broc a été prescrite par arrêté préfectoral n°2023-070 du 17 août 2023.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est chargée d'instruire et d'élaborer le plan.

L'arrêté est consultable en mairie de Carros site au 2, rue de l'Ésuière, en mairie du Broc site 1, place de l'Hôtel de Ville, au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur situé au 5, rue de l'Hôtel de Ville à Nice et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) - service déplacements risques sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

Pour toute information concernant l'élaboration de ce PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôle risques naturels et technologiques, ou de la contacter par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, pôle risques naturels et technologiques, au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes - 147, boulevard du Mercantour - 06286 Nice Cedex 3, ou par courriel à l'adresse suivante :  
ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr.

## AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

### 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VILLENEUVE-LOUBET

Par arrêté n° ARR2023-745 en date du 27 octobre 2023 le Maire de Villeneuve Loubet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016, le 30 juin 2016, le 25 septembre 2018 et le 29 septembre 2021.

À l'issue de l'enquête publique la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Provence-Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREALPACA) : [www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr).

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, Docteur en sociologie, consultante en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Claude COHEN, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Nice en date du 22 septembre 2023.

L'enquête se déroulera du 20 novembre 2023 à 8 h 30 au 22 décembre 2023 à 17 h 00 au service urbanisme, situé 2, avenue des Rives à Villeneuve-Loubet, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 dans les conditions d'accueil du service (sur rendez-vous préalable pris au 04.92.13.44.08 ou par e-mail à l'adresse suivante : [raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr](mailto:raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier en version numérique sera consultable gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public aux conditions, jours et horaires précisés. Pendant cette même période, une version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la Commune de Villeneuve Loubet : [www.villeneuveloubet.fr/urbanisme](http://www.villeneuveloubet.fr/urbanisme).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par voie électronique à [raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr](mailto:raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr), et par écrit à :

Madame le commissaire enquêteur, Modification n°7 du PLU  
Hôtel de Ville Place de la République 06270 Villeneuve Loubet

Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir au commissaire enquêteur dans les délais de l'enquête, soit au plus tard le 22 décembre à 17 h 00.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur un registre d'enquête complémentaire, au Pôle Culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle), 30, allée Simone Veil, 06270 Villeneuve Loubet :

- Vendredi 8 décembre 2023 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
- Vendredi 22 décembre 2023 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Son rapport et ses conclusions, lesquels seront remis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique au maire de Villeneuve Loubet, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme pendant 1 an.

Les demandes d'informations sur le dossier de Modification n°7 peuvent être formulées auprès de Madame Isabelle CROUZET, Chef du service Urbanisme au 04 92 13 44 08 ou par voie électronique à [raf.urbanisme@mairie-villeneuveloubet.fr](mailto:raf.urbanisme@mairie-villeneuveloubet.fr).

Le Maire.



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création d'un parc de stationnement au vallon de l'Autel à Théoule-sur-Mer

Demandeur : Mairie de Théoule-sur-Mer  
Le Préfet des Alpes-Maritimes,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Théoule-sur-Mer à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de création d'un parc de stationnement au vallon de l'Autel, du vendredi 8 décembre 2023 à 9h00 au vendredi 12 janvier 2024 16h30.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer.

Par décision n°E2300024/06 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, Mme SCHWEITZER Patricia, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, qui les joindra au registre. Toutes observations pourront également être envoyées par message, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : [ddtm-assainissement@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:ddtm-assainissement@alpes-maritimes.gouv.fr)

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisée, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule>

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule>

Mme le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer, aux horaires de permanence suivants :

Vendredi 8 décembre 2023 de 09h à 12h et de 13h30 à 16h  
Samedi 16 décembre 2023 de 09h à 12h  
Mercredi 3 janvier 2024 de 9h à 12h  
Vendredi 12 janvier 2024 de 09h à 12h et de 13h30 à 16h

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule>

Mme le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Mme la Présidente du tribunal administratif de Nice.

## COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS



Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-matin var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)